

Président du jury : monsieur Luc BOUVET secrétaire général direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne– Académie d'Amiens

Calendrier :

- Inscriptions du 31 mars au 28 avril 2022
- Épreuve orale d'admission : le 20 septembre 2022.
- Résultats d'admission le 28 septembre 2022

Statistiques

Concours d'ingénieur d'études BAPJ	Externe	Interne
Nombre de poste à pourvoir	1	1
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	5	1
Répartition homme femmes	3 femmes/ 2 hommes	1 homme
Taux de participation à l'épreuve d'admission	50%	50%
Nombre d'admis sur liste principale	1	0
Nombre d'admis sur liste complémentaire	2	0

Le concours d'ingénieur d'études BAPJ comprend en externe :

La phase d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'admissibilité d'un dossier comprenant, pour chaque candidat, ses titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé de ses travaux, un état de ses services publics et privés ainsi qu'un descriptif des formations suivies. En outre, un rapport d'activité dactylographié de deux pages au maximum établi par le candidat doit figurer dans le dossier accompagné, le cas échéant, d'un organigramme structurel et d'un organigramme fonctionnel de la structure qui l'emploie ou qui l'a employé.

Cette étude de dossier doit notamment permettre d'évaluer le niveau des connaissances et des compétences requises pour remplir les fonctions d'ingénieur d'étude.

Elle est affectée du coefficient 4.

La phase d'admission consiste en un entretien avec le jury d'admission des candidats déclarés admissibles.

Pour conduire cet entretien qui débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle, le jury dispose du formulaire " curriculum vitae et lettre de motivation " complété par le candidat. Cet entretien doit permettre d'évaluer les qualités de réflexion et les connaissances des candidats ainsi que leur aptitude à exercer les fonctions postulées. Sa durée est fixée à trente minutes, dont cinq minutes au maximum pour l'exposé du candidat. L'épreuve est affectée du coefficient 5.

Le concours d'ingénieur d'études BAPJ comprend en interne

La phase d'admissibilité des concours internes de recrutement consiste en l'évaluation de la valeur professionnelle des candidats par le jury d'admissibilité, au vu de l'étude d'un dossier comportant, pour chaque candidat, un état de ses services publics et privés et un descriptif des formations suivies ainsi que, le cas échéant, ses titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé de ses travaux. En outre, un rapport d'activité établi par le candidat doit figurer dans le dossier ainsi qu'un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel visés par le responsable du service ou de l'établissement où il est affecté.

La phase d'admissibilité est affectée du coefficient 2.

La phase d'admission des concours internes consiste en une audition par le jury des candidats admissibles, portant, d'une part, sur leurs connaissances générales et, d'autre part, sur leurs connaissances techniques et, le cas échéant, administratives relevant de l'emploi type correspondant aux emplois mis au concours.

Cette audition débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de cinq minutes. Pour conduire cette audition, le jury dispose du formulaire " curriculum vitae et lettre de motivation " complété par le candidat. La durée totale de l'audition est fixée à trente minutes

Cette épreuve est affectée du coefficient 4.

L'épreuve d'admission :

Les membres du jury ont étudié les curriculum vitae et lettre de motivation sous la forme dématérialisée.

Au cours de l'entretien avec le candidat, les membres de la commission se sont attachés à évaluer :

- la présentation du parcours professionnel :

- l'aisance du candidat dans son exposé,
- la qualité de son expression orale,
- la maîtrise du discours et de la durée de l'exposé,
- la structure du discours.

- l'aptitude du candidat par :

- sa bonne connaissance de l'environnement professionnel et des enjeux des politiques éducatives relatives à l'orientation et l'information,
- sa capacité d'argumentation, son esprit de synthèse, sa motivation en cohérence avec la fiche de poste,
- la définition de ses objectifs professionnels, et des moyens de les réaliser,
- l'exercice de fonctions de responsabilité (relationnel, capacité à travailler en réseau, manager un projet, être force de propositions,)
- sa qualité d'écoute et de dialogue, qualité d'expression,
- sa confiance, maîtrise de soi,
- ses projets éventuels de mobilité,

Le déroulement de l'épreuve d'admission et la performance des candidats

b) Présentation orale de l'entretien :

↳ Exposé de l'expérience professionnelle

Les candidats se sont préparés à l'épreuve et ont pu présenter leur parcours et faire valoir leur aptitude à exercer dans un cadre d'emploi à responsabilité de chargé de mission « accompagnement à l'orientation et à l'insertion »

Les candidats qui se sont démarqués sont ceux qui ont su faire preuve de recul par rapport à leur parcours professionnel et démontrer la transférabilité des compétences acquises vers de nouvelles missions et un nouvel environnement.

Pour certains candidats, le jury constate un manque d'intérêt et de curiosité pour le poste proposé ainsi qu'une méconnaissance du système éducatif.

Les candidats classés sur la liste principale et sur la liste complémentaire ont présenté des profils particulièrement intéressants. Les membres du jury félicitent et encouragent les candidats à renouveler leur préparation spécifiquement à ce concours.

Le jury souligne la qualité de travail et la disponibilité du service du bureau des concours.

Le président du jury

Luc BOUVET